

COMPTE RENDU REUNION COMITE SYNDICAL 28 FEVRIER 2020

Monsieur Jacques Freynet, Président, informe l'assemblée que lors de la réunion du 12 février 2020 le quorum n'a pas été atteint. Conformément à la demande des délégués, le tableau des membres présents à la séance du 12 février 2020 est le suivant :

NOM Prénom	COLLECTIVITE	PRESENTS	NOM Prénom	COLLECTIVITE	PRESENTS
Jean-François CAPPÀ	ADRETS (les)		Mario GROSSO	GONFARON	X
Gérard MISEROUX	ADRETS (les)		Jean-Luc ENEG	GONFARON	
Colette GRADASSI	ATGUINES		François BERTOLOTTO	GRIMAUD	
Claudine BARTIAUX	ATGUINES		François MONNI	GRIMAUD	
Hugues MARTIN	AMPUS		Jean-Pierre BIGEY	LAVANDOU (le)	
Alain POILPRE	AMPUS		Patrick MARTINI	LAVANDOU (le)	
Christophe FAURE	ARCS les		Gérard AUBERT	LONDE LES MAURES (la)	
Frédéric LAMAT	ARCS les		Cataldo LASORSA	LONDE LES MAURES (la)	
Daniel MESSAGER	ARTIGNOSC		Claude ALEMAGNA	LORGUES	
Joaquim DA CUNHA	ARTIGNOSC		Gérard KHATCHIKIAN	LORGUES	
Guy PEYRON	ARTIGUES	X	Daniel BAUMONT	LUC (le)	
Bernard DANIEL	ARTIGUES		Pascal VERRELLE	LUC (le)	
Pierre MEYERE	AUPS		Guy-Louis GOUYE	MARTRE (la)	
Bernard PANTEL	AUPS		Luc ROUX	MARTRE (la)	
Janine BOUNIAS	BAGNOLS EN FORET		Philippe LAVISSE	MAYONS (les)	excusé
Ginette DURET	BAGNOLS EN FORET		Georges GARNIER	MAYONS (les)	X
Franck BERTONCINI	BANDOL		Jean-Luc CASSINOTO	MAZAUGUES	
Christian VIVIER	BANDOL		Josette GUIIS-BARTHELEMY	MAZAUGUES	
Liliane MONTALAND	BARGEME	X	Erwan JAEN	MEOUNES	X
Catherine MESCATULLO	BARGEME		Stéphane TRETOLA	MEOUNES	
Yves BACQUET	BARGEMON	X	Giovanni GENIO	MOISSAC BELLEVUE	X
Frédéric SCHLATTER	BARGEMON		Ghislaine GENIO	MOISSAC BELLEVUE	X
Christian IMBERT	BARJOLS		Alain REY	MOLE (la)	X
José FERNANDEZ	BARJOLS		Simon DELATTRE	MOLE (la)	excusé
Claude MARIN	BASTIDE (la)	excusé	Jean-Yves HUET	MONTAUBOUX	
Laurent GIORDANO	BASTIDE (la)		Eric GAL	MONTAUBOUX	
Philippe DELOT	BAUDINARD	X	Raymond GRAS	MONTFERRAT	
Henri PERSICHINO	BAUDINARD		Jean-Louis CARLETTI	MONTFERRAT	
	BAUDUEN		Henri COLOMBO	MONTFORT	X
Roland ROUX	BAUDUEN		Alfred FURLIN	MONTFORT	
Pierre CABANTOUS	BEAUSSET (le)	X	Gilbert BURLE	MONTMEYAN	
Gérard CALUSSI	BEAUSSET (le)	X	Yves BEGLIUMINI	MONTMEYAN	
Roger ANOT	BELGENTIER		Serge RAMELLA	MOTTE (la)	
Jean-Louis TEISSEIRE	BELGENTIER		Thierry BERANGER	MOTTE (la)	excusé
Alain SALABERT	BESSE/ISSOLE	X	Liliane BOYER	MUY (le)	
Pierre LEY	BESSE/ISSOLE		André POPOP	MUY (le)	excusé
Daniel MONIER	BORMES LES MIMOSAS		Michel FINK	NANS LES PINS	X
Patrice CHATAIGNIER	BORMES LES MIMOSAS		André PIU	NANS LES PINS	
Daniel ROUVIER	BOURGUET (le)	excusé	Christian RYSER	NEOULES	X
Jean-Paul ROUX	BOURGUET (le)		Christophe LACOMBE	NEOULES	
Guy HERNANDEZ	BRAS		André LAILLET	OLLIERES	
Franck PERO	BRAS		Christian CHIOUSSE	OLLIERES	X
Honoré COLLOMP	BRENON		Jean-Bernard KISTON	PIERREFEU DU VAR	X
Armand ROUVIER	BRENON		Jean-Luc ROVERE	PIERREFEU DU VAR	
Philippe DURANDO	BRIGNOLES		Jean-Pierre BASTIANELLI	PIGNANS	X
Yvon COEFFIC	BRIGNOLES		Alain CIANEÀ	PIGNANS	X
Robert AMBROSIO	BRUE AURIAC		Alain PERRINEL	PLAN D'AUPS	
Laurent MOUNIER	BRUE AURIAC		Jean-Charles AGATI	PLAN D'AUPS	
Yannick SIMON	CABASSE		Gérald OLIVIER	PLAN DE LA TOUR	excusé
Richard MAURIN	CABASSE		Isabelle STRUBE	PLAN DE LA TOUR	excusé
Daniel ARLON	CADIERE (la)		Hervé HERLAUT	PONTEVES	
Sébastien MARTINEZ	CADIERE (la)		André ISNARD	PONTEVES	X
Daniel MARIA	CALLAS		Jean-Raymond NIOLA	POURCIEUX	
Dominique BOURRIER	CALLAS		Sylvain CINTAS	POURCIEUX	
Louis BOUIN	CAMPS LA SOURCE		Christian BOUYGUES	POURRIERES	X
Joseph GUIX-AYATS	CAMPS LA SOURCE	X	Wilfried BARRY	POURRIERES	
André DELPIA	CANNET DES MAURES		Marcel GARMIRIAN	PUGET/ARGENS	
Denis CAPPÀ	CANNET DES MAURES		Françoise GRAS	PUGET/ARGENS	
Jean-Marc ZUCCARI	CARCÈS	X	Paul PELLEGRINO	PUGET VILLE	X
Fernand BECKAND	CARCÈS		Gérard BONGIORNO	PUGET VILLE	
Jean-Marie DUMAINE	CARNOULES		Richard TYDGAT	RAMATUELLE	X
Jean-Marie MIHIERE	CARNOULES		Alexandre SURLE	RAMATUELLE	
Jean-Paul SAINTE-MARIE	CASTELLET (le)	X	Olivier GHIBAUDO	RAYOL CANADEL	
Gérard BARTHELEMY	CASTELLET (le)		Charles-Henri VERNALDE	RAYOL CANADEL	
Michel LINDEBOOM	CAVALAIRE	X	Jean-Louis ANDRAU	REGUSSE	X
Bernard SALINI	CAVALAIRE		Alain FILIPPI	REGUSSE	
Jacques PAUL	CELLE (la)		Paul BUGGIANI	RIANS	X
Jean RIGAUD	CELLE (la)	X	Jean-Michel COTTET	RIANS	
Georges ROUVIER	CHATEAUDOUBLE	X	Suzanne ARNAUD	RIBOUX	
Jean-Marc MILESI	CHATEAUDOUBLE			RIBOUX	
Jean-Luc MASSONNIER	CHATEAUVERT	X	LAUMAILLER Jean-Luc	ROCBARON	X
Christine MAYER-RINTJEMA	CHATEAUVERT		THENADEY François	ROCBARON	
Ernest MICHEL	CHATEAUVIEUX			ROQUE ESCLAPON	
Corinne MICHEL	CHATEAUVIEUX	excusée	Jean-Marie MORIN	ROQUE ESCLAPON	

Joseph VALLERAN	CLAVIERS		Philippe LEFEVRE	ROQUEBRUNE/ARGENS	X
Ange CASTELOTTI	CLAVIERS		Jean-Paul OLLIVIER	ROQUEBRUNE/ARGENS	
Audrey TROIN	COGOLIN		Jean-Mathieu CHIOTTI	ROQUEBRUSSANNE (la)	
Patricia PENCHENAT	COGOLIN		Claudine VIDAL	ROQUEBRUSSANNE (la)	
Michel ARMANDI	COLLOBRIERES		Paul AUGUSTIN	ROUGIERS	
Jean-Pierre RIZZO	COLLOBRIERES	X	Philippe PRESUTTO	ROUGIERS	
Alain BARRAL	COMPS/ARTUBY		Alexandre ISTRIA	STE ANASTASIE	
Marie-France DURANDO	COMPS/ARTUBY	excusée	Jean-Marie ROY	STE ANASTASIE	X
Philippe BREGLIANO	CORRENS	X	Jean-Pierre GUINDEO	ST ANTONIN	X
Mickaël LATZ	CORRENS		Anne-Marie VANCOILLIE	ST ANTONIN	
Roger GARCIN	COTIGNAC	X	Frédéric HERBAUT	ST CYR SUR MER	
Jean DEGOULET	COTIGNAC		Gérard BUONCRISTANI	ST CYR SUR MER	
Philippe SIEGEL	CROIX VALMER (la)	X	Laurent ETIENNE	ST JULIEN MONTAGNIER	
Robert DALMASSO	CROIX VALMER (la)		Nicolas BERNE	ST JULIEN MONTAGNIER	
Michel GARCIA	CUERS		Claude BRETON	ST MARTIN PALLIERES	
Laura GAMBINO	CUERS		André CRESPI	ST MARTIN PALLIERES	
Romain DEBRAY	ENTRECASTEAUX		Jacques FREYNET	ST MAXIMIN STE BAUME	X
Evelyne QUILICI	ENTRECASTEAUX		Laurent MARTIN	ST MAXIMIN STE BAUME	
Christian GHINAMO	ESPARRON DE PALLIERES	X	Claude GIORDANO	ST PAUL EN FORET	
Marguerite SILVY	ESPARRON DE PALLIERES		Nicolas MARTEL	ST PAUL EN FORET	
Ludovic DELPRETE	EVENOS		Claude HAUTEFEUILLE	ST TROPEZ	
Jean TEYSSIER	EVENOS		Evelyne ISNARD	ST TROPEZ	
Robert BERTI	FARLEDE (la)		Nicole FANELLI	SALERNES	X
Philippe VERSTINI	FARLEDE (la)		Gérard ACHENZA	SALERNES	
Jean-Luc FABRE	FAYENCE		Gilles PERRIER	SALLES SUR VERDON	
Bernard HENRI	FAYENCE		Julien PAULET	SALLES SUR VERDON	
Bernard CHILINI	FIGANIERES		Robert PORCU	SANARY	
Guy TACAILE	FIGANIERES		Jean BRONDI	SANARY	
Bernard FOURNIER	FLASSANS/ISSOLE	excusé	Bernard RISSO	SEILLONS S.ARGENS	
Philippe BOUDRIE	FLASSANS/ISSOLE		Florence HOUILLIER	SEILLONS S.ARGENS	
Hélène ARMITANO	FLAYOSC		Daniel VUILLERMOZ	SIGNES	X
Rémi CUVIER	FLAYOSC		Georges BRICOUT	SIGNES	
Liliane GELIN	FORCALQUEIRET	X	Christophe CARRIERE	SILLANS LA CASCADE	
Dorella HERMITTE	FORCALQUEIRET		Eric RENOULT	SILLANS LA CASCADE	
Yves KONNERT	FOX AMPHOUX		André PINET	VARAGES	X
	FOX AMPHOUX		Georges DIMITROPOULOS	VARAGES	
Thomas DOMBRY	GARDE FREINET (la)		Gérard MARIIGNANE	VERDIERE (la)	
Jean-Jacques COURCHET	GARDE FREINET (la)		Denis DUVAL	VERDIERE (la)	
André PETRO	GAREOULT		Philippe MURAT-DAVID	VERIGNON	
Michel LEBERER	GAREOULT	X	Marcel PITTION	VERIGNON	
Jean-Claude CELSE	GASSIN		Toyeb GUELLATI	VIDAUBAN	X
Béatrice SOLER	GASSIN		Christophe BOTTAI	VIDAUBAN	
Gilles LOMBARD	GINASSERVIS		Roland BALBIS	VILLEGROZE	
Alain BURLE	GINASSERVIS		Pierre CONSTANS	VILLEGROZE	X
Patrick BOUBEKER	SOLLIES PONT	X	Daniel BRANCHAT	VINON SUR VERDON	
Joël BIAU	SOLLIES PONT	excusé	Guy ARMAND	VINON SUR VERDON	
François AMAT	SOLLIES TOUCAS				
Pierre-Olivier CHARRIER	SOLLIES TOUCAS	X	METROPOLE TPM		
François D'AMORE	SOLLIES VILLE		Bernadette SINTES	CARQUEIRANNE	
Martine SANTIAGO	SOLLIES VILLE		Daniel COCHET	CARQUEIRANNE	
Albert DAVID	TARADÉAU	X	Paul BRUNETTO	CRAU	X
René PEDRONI	TARADÉAU		Alain ROQUEBRUNE	CRAU	
Annie CHARRIER	TAVERNES		Michel OLLAGNIER	OLLIOULES	excusé
Didier VAUZELLE	TAVERNES		Guy PHILIPPEAUX	OLLIOULES	
Gabriel UVERNET	THORONET (le)	excusé	Paul MOUROT	PRADET	
Alain MARTIN	THORONET (le)		Valérie RIALLAND	PRADET	excusé
Alain OUAKI	TOURTOUR		Dominique OSPIZI	REVEST le	X
Gils DALL'ERTA	TOURTOUR		Jean-Marc VIZIALES	REVEST le	X
Claude LAMBERT	TOURVES	X	Gilles VINCENT	ST MANDRIER	excusé
Daniel ROUX	TOURVES		Gérard HOEN	ST MANDRIER	
Guy MONDARY	TRANS EN PROVENCE		Claude ASTORE	SEYNE	
Robert DEBRAY	TRANS EN PROVENCE		Denise REVERDITO	SEYNE	
Etienne DESPERT	TRIGANCE		Régine AGUILLON	SIX FOURS	
Jérôme GERARD	TRIGANCE	excusé	Hervé FABRE	SIX FOURS	
Norbert GIRAUD	VAL (le)	X	Stéphane CHAMP	VALETTE	X
Luc PERNEY	VAL (le)		Rémy MESQUIDA	VALETTE	
			METROPOLE AIX - MARSEILLE		
			Pierre COULOMB	ST ZACHARIE	excusé
			Béatrice ALIPHAT	ST ZACHARIE	

Nombre de membres présents/quorum	Quorum	Excusés
55	71	18

Membres présents/votants à la séance du 28 Février 2020

NOM Prénom	COLLECTIVITE	PRESENTS	VOTANTS	NOM Prénom	COLLECTIVITE	PRESENTS	VOTANTS
Jean-François CAPPÀ	ADRETS (les)			Mario GROSSO	GONFARON		
Gérard MISEROUX	ADRETS (les)			Jean-Luc ENÉ	GONFARON		
Colette GRADASSI	AIGUINES			François BÉTOLOTTO	GRIMAUD		
Claudine BARTIAUX	AIGUINES			Francis MONNI	GRIMAUD		
Hugues MARTIN	AMPUS			Jean-Pierre BIGEY	LAVANDOU (le)		
Alain POILPRE	AMPUS			Patrick MARTINI	LAVANDOU (le)		
Christophe FAURE	ARCS les			Gérard AUBERT	LONDE LES MAURES (la)		
Frédéric LAMAT	ARCS les			Cataldo LASORSÀ	LONDE LES MAURES (la)		
Daniel MESSAGÈRE	ARTIGNOSC			Claude ALEMAGNA	LORGUES		
Joachim DA CUNHA	ARTIGNOSC			Gérard KHATCHIKIAN	LORGUES		
Guy PEYRON	ARTIGUES			Daniel BAUMONT	LUC (le)		
Bernard DANIEL	ARTIGUES			Pascal VERRELLE	LUC (le)		
Pierre MEYERÉ	AUPS			Guy-Louis GOUYE	MARTRE (la)	X	X
Bernard PANTEL	AUPS			Luc ROUX	MARTRE (la)		
Janine BOUNIAS	BAGNOLS EN FORET			Philippe LAVISSE	MAYONS (les)	X	X
Ginette DURET	BAGNOLS EN FORET			Georges GARNIER	MAYONS (les)		
Franck BERTONCINI	BANDOL			Jean-Luc CASSINOTO	MAZAUGUES		
Christian VIVIER	BANDOL			Josette GUIÉ-BARTHELEMY	MAZAUGUES		
Liliane MONTALAND	BARGÈME			Erwan JAEN	MEOUNES		
Catherine MESCATULLO	BARGÈME			Stéphane TRETOLA	MEOUNES		
Yves BACQUET	BARGÈMON			Giovanni GÈNIO	MOISSAC BELLEVUE		
Frédéric SCHLATTER	BARGÈMON			Ghislaine GÈNIO	MOISSAC BELLEVUE		
Christian IMBERT	BARJOLS			Alain REY	MOLE (la)		
José FERNANDEZ	BARJOLS			Simon DELATTRE	MOLE (la)		
Claude MARIN	BASTIDE (la)			Jean-Yves HUET	MONTAURoux		
Laurent GIORDANO	BASTIDE (la)			Eric GAL	MONTAURoux		
Philippe DÉLOT	BAUDINARD			Raymond GRAS	MONTFERRAT		
Henri PERSICHINO	BAUDINARD			Jean-Louis CARLETTI	MONTFERRAT		
	BAUDUEN			Henri COLOMBO	MONTFORT		
Roland ROUX	BAUDUEN			Alfred FURLIN	MONTFORT		
Pierre CABANTOUS	BEAUSSET (le)			Gilbert BURLE	MONTMEYAN		
Gérard CALUSSI	BEAUSSET (le)			Yves BEGLIUMINI	MONTMEYAN		
Roger ANOT	BELGENTIER			Serge RAMELLA	MOTTE (la)		
Jean-Louis TEISSEIRE	BELGENTIER			Thierry BERANGER	MOTTE (la)		
Alain SALABERT	BESSE/ISSOLE			Liliane BOYER	MUY (le)		
Pierre LEY	BESSE/ISSOLE			André POPOT	MUY (le)		
Daniel MONIER	BORMES LES MIMOSAS	Excusé		Michel FINK	NANS LES PINS		
Patrice CHATAIGNIER	BORMES LES MIMOSAS			André PIU	NANS LES PINS		
Daniel ROUVIER	BOURGUET (le)			Christian RYSER	NEOULES		
Jean-Paul ROUX	BOURGUET (le)			Christophe LACOMBE	NEOULES		
Guy HERNANDEZ	BRAS			André LAILLET	OLLIERES		
Franck PERO	BRAS			Christian CHIOUSSE	OLLIERES		
Honoré COLLOMP	BRENON			Jean-Bernard KISTON	PIERREFFU DU VAR		
Armand ROUVIER	BRENON			Jean-Luc ROVERE	PIERREFFU DU VAR		
Philippe DURANDO	BRIGNOLES			Jean-Pierre BASTIANELLI	PIGNANS		
Yvon COEFFIC	BRIGNOLES			Alain CIANEÀ	PIGNANS		
Robert AMBROSIO	BRUE AURIAC			Alain PERRINEL	PLAN D'AUPS		
Laurent MOUNIER	BRUE AURIAC			Jean-Charles AGATI	PLAN D'AUPS		
Yannick SIMON	CABASSE			Gérald OLIVIER	PLAN DE LA TOUR		
Richard MAURIN	CABASSE			Isabelle STRUBE	PLAN DE LA TOUR		
Daniel ARLON	CADIERE (la)			Hervé HERLAUT	PONTEVES		
Sébastien MARTINEZ	CADIERE (la)			André ISNARD	PONTEVES		
Daniel MARIA	CALLAS			Jean-Raymond NIOLA	POURCIEUX	X	X
Dominique BOURRIER	CALLAS			Sylvain CINTAS	POURCIEUX		
Louis BOUIN	CAMPS LA SOURCE			Christian BOUYGUES	POURRIÈRES		
Joseph GUIX-AYATS	CAMPS LA SOURCE			Wilfried BARRY	POURRIÈRES		
André DELPIA	CANNET DES MAURES			Marcel GARMIRIAN	PUGET/ARGENS		
Danis CAPPÀ	CANNET DES MAURES			Françoise GRAS	PUGET/ARGENS		
Jean-Marc ZUCCARI	CARGÈS			Paul PELLEGRINO	PUGET VILLE		
Fernand BECKAND	CARGÈS			Gérard BONGIORNO	PUGET VILLE		
Jean-Marie DUMAINE	CARNOULES			Richard TYDGAT	RAMATUELLE		
Jean-Marie MIHIERÉ	CARNOULES			Alexandre SURLÉ	RAMATUELLE		
Jean-Paul SAINTE-MARIE	CASTELLET (le)			Olivier GHIBAUDO	RAYOL CANADEL		
Gérard BARTHELEMY	CASTELLET (le)			Charles-Henri VERNALDE	RAYOL CANADEL		
Michel LINDEBOOM	CAVALAIRE	Excusé		Jean-Louis ANDRAU	REGUSSE		
Bernard SALINI	CAVALAIRE	Excusé		Alain FILIPPI	REGUSSE		
Jacques PAUL	CELLE (le)			Paul BUGGIANI	RIANS		
Jean RIGAUD	CELLE (le)			Jean-Michel COTTET	RIANS		
Georges ROUVIER	CHATEAUDOUBLE			Suzanne ARNAUD	RIBOUX	Excusée	
Jean-Marc MILESI	CHATEAUDOUBLE				RIBOUX		
Jean-Luc MASSONNIER	CHATEAUVERT			LAUMAILLER Jean-Luc	ROCBARON		
Christine MAYER-RINTJEMA	CHATEAUVERT			THÉNADEY François	ROCBARON		
Ernest MICHEL	CHATEAUVIEUX				ROQUE ESCLAPON		
Carinne MICHEL	CHATEAUVIEUX			Jean-Marie MORIN	ROQUE ESCLAPON		
Joseph VALPARAISO	CLAVIERS			Philippe LEFFÈVRE	ROQUEBRUNE/ARGENS		
Ange CASTELOTTI	CLAVIERS			Jean-Paul OLLIVIER	ROQUEBRUNE/ARGENS		
Audrey TROIN	COGOLIN			Jean-Mathieu CHIOTTI	ROQUEBRUSSANNE (la)		
Patricia PENCHENAT	COGOLIN			Claudine VIDAL	ROQUEBRUSSANNE (la)		
Michel ARMANDI	COLLOBRIÈRES			Paul AUGUSTIN	ROUGIÈRES	X	X
Jean-Pierre RIZZO	COLLOBRIÈRES			Philippe PRÉSUTTO	ROUGIÈRES		

Prénoms	COMMUNES			Prénoms	COMMUNES		
Marie-France DURANDO	COMPS/ARTUBY			Jean-Marie ROY	STE ANASTASIE		
Philippe BRÉGLIANO	CORRENS			Jean-Pierre GUINDEO	ST ANTONIN	Excusé	
Michael LATZ	CORRENS			Anne-Marie VANCOILLIE	ST ANTONIN		
Roger GARCIN	COTIGNAC			Frédéric HERBAUT	ST CYR SUR MER		
Jean DEGOULET	COTIGNAC			Gérard BUONCRISTANI	ST CYR SUR MER		
Philippe SIEGEL	CROIX VALMER (la)			Laurent ETIENNE	ST JULIEN MONTAGNIER		
Robert DALMASSO	CROIX VALMER (la)			Nicolas BERNE	ST JULIEN MONTAGNIER		
Michel GARCIA	CUERS			Claude BRETON	ST MARTIN PALLIERES		
Laura GAMBINO	CUERS			André CRESPI	ST MARTIN PALLIERES		
Romain DEBRAY	ENTRECASTEAUX			Jacques FREYNET	ST MAXIMIN STE BAUME	X	X
Evelyne QUILICI	ENTRECASTEAUX			Laurent MARTIN	ST MAXIMIN STE BAUME		
Christian GHINAMO	ESPARRON DE PALLIERES			Claude GIORDANO	ST PAUL EN FORET		
Marguerite SILVY	ESPARRON DE PALLIERES			Nicolas MARTEL	ST PAUL EN FORET		
Ludovic DELPRETE	EVENOS			Claude HAUTEFEUILLE	ST TROPEZ		
Jean TEYSSEIER	EVENOS			Evelyne ISNARD	ST TROPEZ		
Robert BERTI	FARLEDE (la)			Nicole FANELLI	SALERNES		
Philippe VERSINI	FARLEDE (la)			Gérard ACHENZA	SALERNES		
Jean-Luc FABRE	FAYENCE			Gilles PERRIER	SALLES SUR VERDON		
Bernard HENRI	FAYENCE			Julien PAULET	SALLES SUR VERDON		
Bernard CHILINI	FIGANIERES			Robert PORCU	SANARY		
Guy TACAILLE	FIGANIERES			Jean BRONDI	SANARY		
Bernard FOURNIER	FLASSANS/ISSOLE			Bernard RISSO	SEILLONS S.ARGENS		
Philippe BOUDRIE	FLASSANS/ISSOLE			Florence HOUILLIER	SEILLONS S.ARGENS		
Hélène ARMITANO	FLAYOSC			Daniel VUILLERMOZ	SIGNES		
Rémi CUVIER	FLAYOSC			Georges BRICOUT	SIGNES		
Liliane GELIN	FORCALQUEIRET	Excusée		Christophe CARRIERE	SILLANS LA CASCADE		
Dorella HERMITTE	FORCALQUEIRET			Eric RENOULT	SILLANS LA CASCADE		
Yves KONNERT	FOX AMPHOUX			André PINET	VARAGES		
	FOX AMPHOUX			Georges DIMITROPOULOS	VARAGES		
Thomas DOMBRY	GARDE FREINET (la)			Gérard MARGINANE	VERDIERE (la)		
Jean-Jacques COURCHET	GARDE FREINET (la)			Denis DUVAL	VERDIERE (la)		
André PETRO	GAREOULT			Philippe MURAT-DAVID	VERIGNON		
Michel LEBERER	GAREOULT			Marcel PITTION	VERIGNON		
Jean-Claude CELSE	GASSIN			Tayeb GUELLATI	VIDAUBAN	X	X
Béatrice SOLER	GASSIN			Christophe BOTTAI	VIDAUBAN		
Gilles LOMBARD	GINASSERVIS	X	X	Roland BALBIS	VILLECROZE		
Alain BURLE	GINASSERVIS			Pierre CONSTANS	VILLECROZE		
Patrick BOUBEKER	SOLLIES PONT	X	X	Daniel BRANCHAT	VINON SUR VERDON		
Joël BIAU	SOLLIES PONT			Guy ARMAND	VINON SUR VERDON	X	X
François AMAT	SOLLIES TOUCAS						
Pierre-Olivier CHARRIER	SOLLIES TOUCAS			METROPOLE TPM			
François D'AMORE	SOLLIES VILLE			Bernadette SINTES	CARQUEIRANNE		
Martine SANTIAGO	SOLLIES VILLE			Daniel COCHET	CARQUEIRANNE		
Albert DAVID	TARADEAU			Paul BRUNETTO	CRAU		
René PEDRONI	TARADEAU			Alain ROQUEBRUNE	CRAU		
Annie CHARRIER	TAVERNES			Michel OLLAGNIER	OLLIOULES		
Didier VAUZELLE	TAVERNES			Guy PHILIPPEAUX	OLLIOULES		
Gabriel UVERNET	THORONET (le)			Paul MOUROT	PRADET		
Alain MARTIN	THORONET (le)			Valérie RIALLAND	PRADET		
Alain OUAKI	TOURTOUR			Dominique OSPIZI	REVEST le		
Gils DALL'ERTA	TOURTOUR			Jean-Marc VIZIALES	REVEST le		
Claude LAMBERT	TOURVES			Gilles VINCENT	ST MANDRIER		
Daniel ROUX	TOURVES			Gérard HOEN	ST MANDRIER		
Guy MONDARY	TRANS EN PROVENCE			Claude ASTORE	SEYNE		
Robert DEBRAY	TRANS EN PROVENCE			Denise REVERDITO	SEYNE		
Etienne DESPERT	TRIGANCE			Régine AGUILLON	SIX FOURS		
Jérôme GERARD	TRIGANCE			Hervé FABRE	SIX FOURS		
Norbert GIRAUD	VAL (le)			Stéphane CHAMP	VALETTE	X	X
Luc PERNEY	VAL (le)			Rémy MESQUIDA	VALETTE	Excusé	
				METROPOLE AIX - MARSEILLE			
				Pierre COULOMB	ST ZACHARIE		
				Béatrice ALIPHAT	ST ZACHARIE		

Le Président informe l'assemblée que les trois points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Marchés de maintenance EP,
- Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR,
- Mise à jour des modalités de fonctionnement du réseau MOUVELEC VAR : prise en charge des dépenses par le SYMIELECVAR et les communes adhérentes au 01/01/2020.

Examen du compte rendu du Comité Syndical du 06 Décembre 2019

Après avoir interrogé les membres du Comité pour connaître les éventuelles observations ou rectifications à apporter sur le dernier procès verbal, aucune remarque n'est formulée. Le procès verbal du 06/12/2019 est approuvé à l'unanimité.

-Marchés de maintenance EP

Les différents marchés de maintenance et de travaux d'éclairage public arriveront à terme fin 2020 pour certains et début 2021 pour d'autres. Il est nécessaire de prévoir un nouvel accord-cadre afin de confier ces prestations à des entreprises spécialisées.

Les montants des lots sont fixés comme suit :

DENOMINATION DES LOTS	MT MINIMUM TTC par période de 2 ans	MT MAXIMUM TTC par période de 2 ans
LOT N° 1	50. 000,00 €	2 000 000,00 €
LOT N° 2	20 000,00 €	1 500 000,00 €
LOT N° 3	20 000,00 €	1 500 000,00 €
LOT N° 4	20 000,00 €	2 000 000,00 €
LOT N°5	20 000,00 €	1 500 000,00 €

Les membres du Comité Syndical, après avoir délibéré, autorisent le Président :

- à lancer un appel d'offres ouvert pour des prestations de maintenance des réseaux d'éclairage public et de travaux de remplacements ponctuels,
- à signer, en tant que personne représentant le pouvoir adjudicateur à l'issue de la procédure, l'acte d'engagement du/des candidats retenu(s) comme économiquement le (les) mieux-disant(s) par la Commission d'Appel d'Offres au regard des critères d'attribution.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

-Actualisation du tableau des effectifs du SYMIELECVAR

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications intervenues depuis le 21/12/2018.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- Adopte le tableau des effectifs actualisé, proposé ci-joint qui prendra effet à compter du 01.03.2020.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal du SYMIELECVAR, chapitre 012.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

-Mise à jour des modalités de fonctionnement du réseau MOUV'ELEC VAR : prise en charge des dépenses par le Syndicat et les communes adhérentes à compter du 1^{er}/01/2020.

Le Président détaille à l'assemblée les modalités de participation financières des communes aux frais de fonctionnement pour le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public :

- la commune prend en charge les abonnements éventuels ainsi que le coût des consommations électriques ;
- la commune participe à hauteur de 23.5% par borne et par an, au coût TTC de la supervision et de la maintenance ;
- le Syndicat prend à sa charge 76.5% par borne et par an du coût TTC de la supervision et de la maintenance ;
- le Syndicat reverse à la commune les recettes générées par chaque point de recharge dont le montant est supérieur à 76.5% du coût TTC de la supervision et de la maintenance.

-Le Syndicat a souscrit un contrat d'assurance pour chaque borne de recharge pour véhicules électriques installée par le SYMIELECVAR pour le compte des communes.

-Chaque commune participe annuellement à la totalité des frais d'assurance pour chaque borne installée sur son territoire, à réception d'un titre de recette émis par le Syndicat.

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le dispositif proposé par le Président à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

1/ Approbation du compte de gestion 2019 du SYMIELECVAR budget principal

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

2/ Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE SYMIELECVAR

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

3/Adoption du compte administratif 2019 du SYMIELECVAR

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit son président de séance en la personne de Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Vice Président.

Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Vice Président, présente aux membres du Comité Syndical le compte administratif du SYMIELECVAR (budget principal) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	20 687 959.75 €	10 018 136.87 €
Recettes	25 115 990.24 €	12 094 319.34 €
Résultat de l'exercice	4 428 030.49 €	2 076 182.47 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	4 670 888.24 €	6 127 777.58 €
Restes à réaliser dépenses		9 702 240.00 €
Reste à réaliser recettes		5 295 181.00 €

clôture total : 10 798 660.82 €

→ Résultat de

Les résultats du compte administratif correspondent bien à ceux du compte de gestion du Trésorier de Brignoles. Hors de la présence de Monsieur Jacques Freynet, Président du SYMIELECVAR, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du SYMIELECVAR (budget principal).

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

4/ Adoption du compte administratif 2019 du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical élit son Président de séance en la personne de Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Vice Président.

Monsieur Jean-Raymond NIOLA, Vice Président, présente aux membres du Comité Syndical le compte administratif du SYMIELECVAR (budget annexe photovoltaïque) :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 498.40 €	0 €
Recettes	8 674.26€	4 456.78 €
Résultat de l'exercice	4 175.86 €	4 456. 78 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat n-1)	23 858.60 €	22 284.12 €

Résultat de clôture total : 46 142.72 €

Les résultats du compte administratif correspondent bien à ceux du compte de gestion du Trésorier de Brignoles. Hors de la présence de Monsieur Jacques Freynet, Président du SYMIELECVAR, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du SYMIELECVAR (budget photovoltaïque).

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

5/ Affectation du résultat 2019 du budget principal

Le Président présente au Comité Syndical l'affectation des résultats sur le budget primitif 2020 (budget principal) de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement 2019 à affecter en 2020 (ligne 002)	4 670 888.24 €
Solde d'investissement 2019	6 127 772.58 €
D/001 besoin de financement	
R/001 excédent de financement	6 127 772.58 €
RAR dépenses	9 702 240.00 €
RAR recettes	5 295 181.00 €
Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	4 407 059.00 €
Besoin de financement en investissement	
D/001 ou R/001 +/- solde des RAR	1 720 713.58 €
AFFECTATION :	
1/ Affectation au R/1068 :	4 500 000.00 €
(couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
2/ Report en fonctionnement au R/002 :	170 888.24 €
(du surplus non affecté au R/1068)	
Déficit de fonctionnement reporté au D/002 (le cas échéant)	0

Le Comité Syndical après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2019 à reporter sur le budget primitif 2020 (budget principal).

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

6/ Vote du budget primitif 2020. Budget principal.

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif principal 2020 dont les dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 25 495 220.24 €

Section d'investissement : 28 336 073.58 €

Le Comité Syndical après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif principal 2020 du SYMIELECVAR.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

7/ Vote du budget primitif 2020. Budget annexe photovoltaïque

Le Président présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif annexe photovoltaïque 2020 dont les dépenses et des recettes s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 32 459.00 €

Section d'investissement : 52 743.12 €

Le Comité Syndical après avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif annexe photovoltaïque 2020 du SYMIELECVAR.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

8/ Attribution de la Délégation de Service Public E-BORN IRVE

Le SYMIELECVAR s'est doté en juin 2011 d'une compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (compétence « IRVE », telle que mentionnée à l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales). A date, 93 communes ont transféré cette compétence au Syndicat.

Le Syndicat, par délibération n°6 du 23/01/2019, a décidé de participer au lancement de la 1^{ère} DSP de France gérée par un groupement de 10 départements en vue d'attribuer des bornes de recharge à une société privée. Compte tenu des propositions délivrées par les différents candidats, des différents entretiens de négociation et des avantages liés à la passation d'un tel contrat, le coordonnateur de commande, le SYANE 74, a décidé, en accord avec tous les membres concernés, d'attribuer la DSP à la Société EASYCHARGE.

La convention de groupement d'autorités concédantes, datée du 3 avril 2019, regroupe les 11 syndicats départementaux d'énergie suivants : SDE03 (Allier), SDE04 (Alpes de Haute-Provence), SyME05 (Hautes-Alpes), SDE07 (Ardèche), Energie SDED (Drôme), TE-38 (Isère), SIEL-TE (Loire), SDE43 (Haute-Loire), SDES 73 (Savoie), SYANE (Haute-Savoie), SYMIELECVAR (Var).

C'est dans ces conditions que le SYANE a lancé, au nom et pour le compte de l'ensemble de ces autorités concédantes, une procédure de délégation du service public d'IRVE sur l'ensemble du périmètre géographique de compétence des 11 membres du groupement d'autorités concédantes, conformément aux dispositions des articles L. 3112-1 et L. 3121-1 à L. 3125-2 du Code de la commande publique.

Les principales dispositions du projet de contrat sont présentées aux membres du Comité qui, après avoir entendu l'exposé du Président et vu le rapport présentant le déroulé de la procédure et la synthèse des offres ont confirmé l'attribution de la DSP à la Société Easy Charge / FMET.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

9/ Signature du Cahier des Charges de Concession pour le Distribution Publique d'Electricité avec ENEDIS et EDF.

Le SYMIELECVAR a entamé, depuis le moins de juin 2019, des négociations avec ENEDIS pour la mise en place du nouveau modèle de Cahier des Charges de Distribution Publique d'Electricité sur le territoire du Syndicat.

Un accord sur les conventions locales annexes au modèle de contrat national a été trouvé lors de la dernière réunion de négociation du 31/01/2020.

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé sur les avancées obtenues par le Syndicat, autorisent le Président à signer le contrat qui prendra effet au 01/04/2020.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

10/ Transfert de la compétence n°7 (IRVE) de la commune de BESSE au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 10/04/2019 la commune de BESSE SUR ISSOLE a adopté le transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Electrique) au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-accepte le transfert de la compétence n°7 de la commune de BESSE SUR ISSOLE au profit du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

11/ Transfert de la compétence n°8 (Maintenance du réseau d'éclairage public) des communes de BARGEMON et PIERREFEU DU VAR au profit du SYMIELECVAR.

Par délibérations en date, respectivement, du 05/11/2019 et du 05/12/2019 les communes de BARGEMON et PIERREFEU DU VAR ont adopté le transfert de la compétence n°8 (Maintenance du réseau d'éclairage public) au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-accepte le transfert de la compétence n°8 des communes de BARGEMON et PIRREFEU DU VAR au profit du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

12/ Transfert de la compétence n°4 (Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie) de la commune de ST TROPEZ au profit du SYMIELECVAR

Par délibération en date du 11/04/2019 la commune de ST TROPEZ a adopté le transfert de la compétence n°4 (Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie) au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical après avoir délibéré :

-accepte le transfert de la compétence n°4 de la commune de ST TROPEZ au profit du SYMIELECVAR et décide d'entamer la procédure administrative ad hoc pour permettre à Monsieur le Préfet d'établir l'arrêté correspondant.

INFORMATIONS :

Décisions prises par le Bureau du 30 janvier 2020

Le Secrétaire

Paul AUGUSTIN



Le Président du SYMIELECVAR
Jacques FREYNET



